

COMMUNE DE SOULAIRES 28130

Arrêté n° 01.12.2025

**ARRETE PORTANT FERMETURE TEMPORAIRE DE L'AIRE COLLECTIVE DE JEUX,
PLACE GUY ALEXANDRE, SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SOULAIRES**

Le Maire de la Commune de Soulaires,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 à L.2213-5 conférant au Maire ses pouvoirs de police ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et les textes qui l'ont complétée ou modifiée ;

Vu le décret n°96-699 du 10 août 1984 fixant les exigences de sécurité relatives aux équipements d'aires collectives de jeux ;

Vu le code pénal, notamment son article R.610-5 ;

Considérant que les équipements de loisirs implantés dans l'aire collective de jeux sise « place Guy Alexandre » présentent des non-conformités et/ou danger pour l'utilisateur ;

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à la sécurité des administrés et notamment des enfants, sur le territoire communal ;

ARRETE :

Article 1^{er} L'aire de jeux sise « place Guy Alexandre » est temporairement fermée et son accès est interdit au public à compter du 04 décembre 2025.

Article 2 Afin de sécuriser et d'interdire l'accès à l'aire de jeux, une signalétique matérialisée par de la rubalise et affiche, sera mise en place par les services techniques de la commune.

ARTICLE 3 Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune. Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès que les formalités de notifications ou de publications nécessaires auront été réalisées et lorsque la signalisation sera mise en place.

ARTICLE 5 La commune de Soulaires décline toute responsabilité quant aux incidents ou accidents qui pourraient survenir.

ARTICLE 6 Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié :

- Monsieur le Maire de la commune de Soulaires,
- Monsieur le Lieutenant de Gendarmerie de Maintenon

Fait à Soulaires, le 04 décembre 2025

Le Maire,
Marc MOLET

